Centrales nucléaires au-delà de 40 ans : l’avis de la CLI de Golfech sur le projet de décision de l’ASNR

## Avis sur la consultation du grand public

* Le dispositif national de concertation du grand public, la participation de la Commission Nationale des Débats Publiques, les multiples webinaires thématiques… ont permis de créer des espaces d’échanges avec le grand public, au bénéfice de la transparence de l’information.
* Document synthétique de présentation du projet de décision de l’ASNR très bien conçu et rédigé.
* Mais la durée de la consultation publique sur le projet de décision de l’ASNR (1 mois) est trop courte.

# Avis technique

Les réponses techniques d’EDF et les prescriptions de l’ASNR permettent *a priori* de considérer que l’objectif de tendre vers le niveau de sûreté des réacteurs de 3ème génération (EPR, EPR 2) sera atteint, avec un point d’orgue concernant la réduction du risque de rejets radioactifs dans l’environnement en cas d’accident.

Cependant, la CLI de Golfech demande plus de précisions sur :

* Les Facteurs Sociaux, Organisationnels et Humains, qui apparaissent très peu dans le projet de décision de l’ASNR. Comment EDF va-t-il intégré les FSOH pour la réalisation des 4ème visites décennales des réacteurs de 1 300 MW ?
* La prise en compte des agressions externes nouvelles, comme la possibilité d’attaque par un ou des petits drones armés de charges explosives.
* Le seuil des 40 ans correspond-t-il à 40 années depuis le premier démarrage ou à 40 années d’exploitation effectives, en retranchant les temps d’arrêts d’un réacteur ?
* Dans le document de synthèse à destination du grand public, la partie « protection de l’environnement » apporte peu de précisions sur les évolutions de la surveillance environnementale d’EDF, ce qui nécessite de se plonger dans un document technique de plus de 200 pages pour avoir des éléments de réponses. Vous trouverez en annexe l’ensemble des questions que la CLI de Golfech se pose sur les conditions de prolongation des réacteurs de 1 300 Mw au-delà des 40 ans.

Questions et avis des membres de la CLI de Golfech

# Anne LOUBRIAT – représentante syndicale CGT 47

Bonjour,

Mon interrogation porte sur l'impact des rejets polluants en Garonne qui fait partie des 70% des rivières françaises en mauvais état.

Elle porte également sur les risques de sur pollution par manque de dilution pendant les périodes d'étiage dont tous les spécialistes s'accordent à dire qu'elles seront plus intenses et longues.

Que boirons nous donc et que ferons-nous boire à nos enfants ?

Je m'étonne qu'à l'époque de ces grands projets technologiques et énergétiques, nous ne soyons pas encore capables d'assurer 0 pollution au sortir des centrales...

Donc, les projets de réutilisation d'eaux usées n'étant pas encore opérationnels, au contraire du dérèglement climatique, il faudra bien informer la population que si elle ne restreint pas ses usages, elle aura le choix entre s'empoisonner un peu plus ou ne plus avoir d’électricité.

Qui le dira ? Qui en aura le courage ? Qui soignera ?

Qui fera le lien avec le bilan de la gestion des déchets radioactifs, et le lien avec les extractions d'uranium en Afrique ou ailleurs ?

Qui en parle ?

Ensuite je souhaiterai que des salariés des centrales soient systématiquement présents lors des bilans ou des commissions sur l'organisation du travail, pour que nous en ayons toutes les versions.

Et enfin quelle est la portée réelle de ce type de consultation dont on sait que les décisions sont d'ores et déjà prises dans le sens de prolongations bien supérieures à 40 ans ?

Merci, cordialement,

Anne Loubriat

Annexe : questions techniques de la CLI de Golfech sur les conditions de prolongation des réacteurs de 1 300 Mw au-delà de 40 années d’exploitation.

**Lectures de V ROSSETTO et commentaires sur le projet de DECISION 2025-DC-xxxx de l’ASNR de juin 2025 fixant à la société EDF les prescriptions applicables aux réacteurs des centrales nucléaires de … et les conclusions de la phase générique de leur quatrième réexamen périodique :**

**Dans le projet de Décision ASNR2025 et particulièrement dans son annexe :**

Page 7- Au chapitre *« Risques associés aux agressions » / Aléas associés au températures extérieures* : « *l’exploitant retient dans son référentiel « grands chauds », des températures extrêmes TE et Tmin associées à la canicule, définies en considérant : une fréquence de dépassement annuelle inférieure ou égale à 0.01 (borne supérieure de l’intervalle de confiance à 70%) intégrant l’évolution climatique jusqu’au réexamen périodique suivant*. »

* **Question :** Faut-il comprendre qu’EDF pourra dépasser la température extrême TE  4 fois dans l’année (car 4j/ 365j = 0.0109 ?
* **Question :** pourquoi dans le projet de la Décision ASNR, il est abordé le référentiel « grands chauds », les températures extrêmes TE, mais il n’est pas abordé :
	+ Les situations « de températures de redimensionnement appliquées sans limitation de durée »,
	+ La situation « d’agression canicule présentant des températures plus élevées que les températures de redimensionnement, mais sur des durées plus courtes » ?

Page 8- au chapitre *« Risques associés aux agressions / Risques liés à l’inondation interne :*

* *A propos de l’inondation externe, je n’ai pas vu de chapitre dédié*

*Page 11- au chapitre* « *Gestion des eaux contaminées (fusion du cœur) / AG-D-III » : éventuelles dispositions afin de limiter la dissémination de substances radioactives, par le sol et les eaux souterraines, en dehors du site …* »

* Y aurait-il une n*écessité de réservoirs externes à ces bâtiments, et situés en zones non inondables ? système de collecte des eaux de pluie différencié ?*

*Page 12- au chapitre « maitrise des inconvénients présentés par le fonctionnement normal / traitement des effluents/ INC-A/ II* » :

* Qu’est-il prévu de nouveau pour la production d’eau déminéralisée ?
* Est-ce également une diminution du volume d’eau utilisé ? nouveau process ?

*Dans le* Projet d’Instruction de l’ASNR de mai 2025  la liste des inconvénients est présentée :

* Question : est-ce que tous les axes d’amélioration cités concernent tous les sites nucléaires ? qu’en est-il pour Golfech ?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Lectures de V ROSSETTO et commentaires sur le projet de rapport d’instruction de L’ASNR du 4ieme réexamen périodique de réacteurs de 1300 Mwe d’EDF :**

* Dans le cadre des incendies, Quels sont les risques d’incendies dans le bâtiment réacteur ?

*Dans le* **ProjInstASNRdemai2025 au 5.2.5 risques liés aux températures élevées en fin d’introduction du chapitre 5.2.5 :**

*« Les risques liés aux températures élevées de l’air sont ainsi présentés dans la suite de ce paragraphe. Il convient de noter que les risques liés aux températures élevés de l’eau ont également fait l’objet d’une réévaluation par EDF dans le cadre du réexamen périodique. Cette réévaluation conclut que la sûreté des réacteurs n’est pas remise en cause en cas de températures élevées de l’eau. Elle n’a pas été instruite par l’ASNR. »*

* ***Question :*** *Pourquoi l’ASNR n’a pas instruit cette situation ?*

*Dans le* **ProjInstASNRdemai2025 au 5.2.5.2 : synthèse de études réalisées et des modifications prévues par EDF :**

*« Enfin, EDF a défini par ailleurs une température allant significativement au-delà des températures de canicule retenues dans son référentiel, en retenant une cible de période de retour décamillénale pour réaliser les études destinées à répondre aux niveaux de référence de l’association WENRA. »*

*NB : décamillénale : qui se reproduit tous les 10 000 ans*

* ***Question :*** *pourrait-on avoir des explications là-dessus ?*

*Dans le* **ProjInstASNRdemai2025 au 5.2.8 risques liés aux vents violents**EDF va étudier au-delà des études faites à la construction, « les effets indirects des vents violents (projectiles)…et les effets de survitesse induits pour les systèmes de ventilation pouvant conduire à leur défaillance »

*« Dans le cadre du quatrième réexamen périodique des réacteurs de 1300 MWe, l’objectif consiste à étudier d’une part les effets directs des vents violents sur les structures, systèmes et composants (SSC) situés en extérieur ainsi que sur les bâtiments en abritant et d’autre part les effets indirects de ces vents violents* *(projectiles), en incluant les cibles situées à l’intérieur des bâtiments peu résistants, ainsi que les risques de survitesse induits pour les systèmes de ventilation pouvant conduire à leur défaillance.*

*De plus, pour répondre à la demande de l’ASN [7] formulée dans sa position sur les orientations du quatrième réexamen périodique, EDF devait vérifier l’absence d’effet falaise sur la démonstration de sûreté pour des valeurs de vent correspondant à une valeur cible de fréquence annuelle de dépassement inférieure à 10-4 par* *an. »*

* ***Question :****peut-on avoir de explications sur cette dernière phrase ?*
* *Effet falaise : à savoir, d*’évolution notable des conséquences d’un incendie *?*

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

***Autres questions***

* Dans le cadre des évolutions techniques qui seront programmées, est ce que les progrès techniques vont évoluer vers une production de tritium amoindrie, et des systèmes de captage/ piégeage améliorés ?